



SOCCER
QUEBEC

RÈGLEMENTS

**POLITIQUE ADMINISTRATIVE
DES FRAIS ET AMENDES
2022-2023**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
SECTION I - ADMINISTRATION	3
1. Frais d'affiliation ET ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	3
2. Enregistrement des joueurs/arbitres/personnel cadre	3
3. Taux d'intérêt sur facture en retard.....	3
4. Frais administratifs.....	4
5. Allocation des repas.....	4
6. Kilométrage	4
7. Frais de retard pour tout document remis en retard dans le cadre de la réglementation touchant les membres en règle :	4
8. Déplacements	5
9. Discipline	5
SECTION II - COMPÉTITION	5
10. Indemnités de préformation	5
11. Compétitions	5
12. Protêt	9
13. certificat de réintégration	9
SECTION III – TECHNIQUE	10
14. Frais de stages	10
15. Frais pour services techniques sur demande.....	11
16. Pénalités de retard et d'absence non motivée	11
17. Frais reliés à une demande d'équivalence de qualification d'entraîneur.....	12
18. HONORAIRES DES FORMATEURS ET ÉVALUATEURS.....	12
SECTION IV - ARBITRAGE	13
19. Honoraires des directeurs de cours.....	13
19.7 Frais pour services techniques de l'arbitrage sur demande	18
20. Frais d'arbitrage pour toutes les compétitions sous la juridiction de SOCCER QUÉBEC, y compris le RSEQ.....	18
21. Évaluation d'arbitres	20

SECTION I - ADMINISTRATION

1. FRAIS D’AFFILIATION ET ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Association régionale de soccer (ARS):	100\$
Membres associés:	100\$
Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)	
Club professionnel (Impact)	
Centre de soccer	
Assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants :	Selon la tarification du RLSQ

2. ENREGISTREMENT DES JOUEURS/ARBITRES/PERSONNEL CADRE

Joueurs:

- Amateur:	compris au protocole
- Amateur (futsal)	15,50\$/joueur (facturation équipe)
- Professionnel national:	selon la tarification de l’ACS
- Professionnel provincial:	75\$
(Validation par Soccer Québec avec contrat type dûment complété)	

Arbitres de la province:

Le tableau ci-dessous présente les frais que Soccer Québec chargera aux régions pour chaque arbitre affilié:

Grade d’arbitre	Frais d’affiliation Soccer Québec
Juvenile	5\$
Soccer à 7	5\$
District	5\$
Régional	5\$
Provincial	5\$
National	5\$
FIFA	5\$

Ces frais s’ajoutent aux frais chargés selon l’article 4.1 c) du Protocole (prorata du membership ACS).

Affiliation arbitre de la liste provinciale :

Pour figurer sur la liste provinciale, chaque arbitre se verra facturer le montant de 55\$ + taxes

** Facturation directe aux arbitres de la liste provinciale.*

Une amende globale de 100\$ sera envoyée aux ARS qui auront fourni le nom d’arbitres qui ne sont pas disponibles pour des matchs provinciaux.

3. TAUX D’INTÉRÊT SUR FACTURE EN RETARD

12% par année

Une pénalité de 50\$ par semaine de retard sera applicable pour le non-respect des délais sous réserve de celles déjà prévues à la Politique administrative des frais et amendes et/ou dans les Règlements généraux de Soccer Québec.

4. FRAIS ADMINISTRATIFS

- Pour tout chèque retourné:	25\$
- Frais de réintégration d'un club ou individu qui a été suspendu après 90 jours pour non-paiement de facture:	125\$
- Pour toute demande d'obtention de diplôme de stage déjà remis :	50\$
- Pour toutes autres copies:	25\$
- Demande d'équivalence (arbitre):	75\$
- Autorisation pour arbitrer à l'extérieur du pays/province:	20\$
- Refus de remettre une carte d'affiliation à un joueur:	50\$
- Appel à Soccer Québec d'une décision d'une ARS Ou dans le cadre du Programme de reconnaissance des clubs: Modifié septembre 2020	250\$ facturés au demandeur remboursables si appel reçu
- Frais de libération régionale:	25\$ maximum + taxes

5. ALLOCATION DES REPAS

L'allocation accordée (per diem) est la suivante :

- Déjeuner:	15\$
- Dîner:	17\$
- Souper:	30\$

Pour les demandes traitées par le secteur arbitrage seulement, les demandes d'allocations de repas doivent être accompagnées d'une demande de frais de déplacement.

6. KILOMÉTRAGE

Pour tout déplacement, des frais de déplacements de 0,53\$ du kilomètre (minimum 10\$) seront versés à tous les membres du conseil d'administration et des comités exécutif, de gouvernance et éthique, de l'appréciation du rendement du directeur général, technique, arbitrage, de compétitions, communication/mise en marché, de discipline, d'appel, juridique, du forum des présidents et des comités ad hoc formés par résolution du conseil d'administration.

À l'exception du Colloque annuel, Soccer Québec assumera 50% des frais de transport des permanents/représentants des ARS lors des réunions du Collège technique, Collège des compétitions, Comité des responsables régionaux d'arbitrage, Comité des registraires et commission des directeurs généraux.

S'il y a lieu, Soccer Québec assumera également les frais d'hébergement des régions éloignées.

Des frais de 0,53\$ du kilomètre seront également versés pour la représentation de Soccer Québec lors d'événements spécifiques (conférence de presse, événement spécial, etc.), la représentation devant être faite que par le président ou le représentant qu'il aura désigné.

7. FRAIS DE RETARD POUR TOUT DOCUMENT REMIS EN RETARD DANS LE CADRE DE LA RÉGLEMENTATION TOUCHANT LES MEMBRES EN RÈGLE :

- Bordereaux d'affiliation des clubs et regroupements (15 avril/1^{er} juin)
- Bordereau d'affiliation de l'ARS (31 mars)
- Copie de la charte et des Règlements généraux à jour (31 mars)
- Protocole et chèques (31 mars)
- Copie du procès-verbal de la dernière AGA (31 mars)
- Copie des états financiers de l'ARS (31 mars)

Une amende automatique de 250\$ et, par la suite, 500\$ par mois de retard pour les 3 premiers mois et 2 000\$ après le 4^e mois et les mois subséquents.

8. DÉPLACEMENTS

Pour les programmes techniques, chaque véhicule devra compter un nombre de quatre (4) personnes, sauf sur autorisation. Lorsque le nombre d'individus se déplaçant excédera quatre (4), un véhicule de plus sera autorisé

9. DISCIPLINE

- Frais de plainte: 100\$
- Frais d'audition: 125\$ (individu), 250\$ (organisme)
- Frais d'appel Soccer Québec : 500\$ (argent comptant ou chèque certifié)
- Frais d'appel ACS: 1 000\$ + frais (chèque certifié à l'ACS)
- membres du comité discipline et d'appel président : 40\$/dossier
membre : 20\$/dossier

Amendes maximum prévues

Article 9.2	2 000\$
Article 10.1	5 000\$
Article 10.2	2 000\$
Article 10.3	1 000\$ pour première infraction 2 000\$ pour les récidives
Article 10.4	2 000\$
Article 10.5	2 000\$
Article 10.7	2 000\$
Article 10.8	1 000\$
Article 10.9	5 000\$
Article 10.10	2 000\$

SECTION II - COMPÉTITION

10. INDEMNITÉS DE PRÉFORMATION

10.1- JOUEURS S'INSCRIVANT AVEC UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

RÉSERVÉ

10.2- JOUEURS AMATEURS S'INSCRIVANT AVEC UNE ÉQUIPE AMATEUR

RÉSERVÉ

11. COMPÉTITIONS

11.1 PERMIS DE VOYAGE

Toute demande de permis de voyage par équipe doit parvenir au moins trente (30) jours avant la date demandée à Soccer Québec pour un permis au Canada et aux États-Unis. Toute demande de permis international doit parvenir à Soccer Québec au moins soixante (60) jours avant la date demandée.

Frais de permis de voyage:

Au Canada:	50\$ (30\$ + 20\$ frais d'administration) + taxes
Aux États-Unis:	75\$ (55\$ + 20\$ frais d'administration) + taxes
International:	200\$ (ACS 100\$ - Soccer Québec 100\$) + taxes

Annulation:	Les frais d'administration ne sont pas remboursables sauf si le tournoi confirme le refus de l'équipe moins de 30 jours avant le début du tournoi. Les permis internationaux ne sont pas remboursables.
<u>Frais de retard:</u>	
Canada:	20\$ par semaine de retard
États-Unis:	20\$ par semaine de retard
International:	20\$ par semaine de retard

11.2 TOURNOIS

Tournoi/ Rencontres soccer extérieur:

International:	225\$ + 60\$ par équipe + taxes
National:	85\$ + 55\$ par équipe + taxes
Provincial:	80\$ + 55\$ par équipe + taxes
Festival:	40\$ + 35\$ par équipe + taxes

Tournoi/ Rencontres soccer intérieur :

International:	115\$ + 30\$ par équipe + taxes
National:	30\$ + 25\$ par équipe + taxes
Provincial:	25\$ + 25\$ par équipe + taxes
Festival:	20\$ + 20\$ par équipe + taxes

La date de réception de la demande de sanction déterminera le montant des frais à payer dans l'année en cours.

Frais de retard: Une amende automatique de 100\$ et, par la suite, 25\$ par semaine de retard.

Frais d'annulation : 175\$

Frais de modification de sanction : 25\$

Non-respect des exigences décrites à la Procédure administrative des tournois:

- Non-respect des formats de jeu, catégories/classes, formation des groupes, ou toute autre norme non-respectée:	250\$ par infraction
- Formulaire de joueur à l'essai manquant lors de la remise du rapport:	20\$ par formulaire manquant
- Liste de joueurs manquante lors de la remise du rapport:	20\$ par liste manquante
- Permis de voyage manquant lors de la remise du rapport:	50\$ par permis manquant

Permis de voyage non-conformes:

- Signature du club manquante :	20\$
- Catégorie/sexe/classe non indiqués:	50\$
- Toute autre information manquante:	10\$ par information manquante
- Permis non-approuvé par l'ARS:	50\$ (considéré comme un permis de voyage manquant)

Les amendes pour les permis de voyage non-conformes seront facturés à l'ARS du club ayant voyagé.

11.3 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- Retrait de la Ligue élite avant la date limite:	1 000\$ (uniquement pour les nouvelles équipes promues et barragistes)
- Refus de jouer en Ligue élite:	1 000\$
- Retrait de la Ligue élite après la date limite:	5 000\$
- Retard d'une Ligue AA dans la remise de la liste des équipes et/ou entraîneurs:	100\$ par jour, par équipe

11.4 LIGUE ÉLITE

11.4.1. INFRACTIONS AUX RÈGLES ADMINISTRATIVES

11.4.1.1 Retard du dépôt d'une demande d'adhésion et d'un cahier d'équipe

La Ligue élite peut exclure et/ou imposer une amende à tout membre qui n'a pas soumis sa « Demande d'adhésion » ou son « Cahier d'équipe » aux dates prescrites : expulsion et/ou 250\$ + 50\$ par jour de retard

11.4.1.2 Nombre de joueurs

11.4.1.3 Trophées perdus, endommagés ou remis en retard

Pour chaque trophée perdu ou endommagé: 250\$/trophée

11.4.1.4 Trophées remis en retard

Tout trophée non retourné après le 1^{er} juillet : 50\$/mois

11.4.2 INFRACTIONS AUX RÈGLES DES COMPÉTITIONS

11.4.2.1 STAGE DE RECYCLAGE :

95\$ plus taxes

Travail compensatoire : 95\$ plus frais de correction de 95\$ plus taxes

11.4.2.2 PRÉSENCE AU BANC

S'il n'y a pas d'entraîneur ou d'assistant ou si l'entraîneur ou l'assistant ne présente pas sa carte d'affiliation ou une pièce d'identité avec photo: 250\$ en plus des autres sanctions prévues au règlement.

11.4.2.3 INTERVENTION EN COURS DE MATCH D'UN ENTRAÎNEUR SUSPENDU

Intervention de quelque moyen que ce soit, en cours de match par un entraîneur ou tout membre du personnel suspendu et confirmé par l'arbitre : dossier référé au comité de discipline provincial.

11.4.2.4 Manquement aux responsabilités d'équipes

11.4.2.4.1 Manquement aux responsabilités d'équipes : convocation possible au comité de discipline de la Ligue élite.

11.4.2.4.2 Pour chaque match où l'équipe receveuse ne fournira pas de personnel médical reconnu : 150\$/match

11.4.2.4.3 Absence du brassard pour le capitaine : 25\$/ match

11.4.2.4.4 Non-utilisation des ballons indiqués : 100\$/ match

11.4.2.5 RETARD AU MATCH

Équipe qui retarde le début du match en vertu des règlements de la Ligue élite: 150\$

11.4.2.6 TERRAIN NON CONFORME

Pour chaque non-conformité aux règlements: 50\$

11.4.2.7 MATCH PERDU PAR FORFAIT/DÉFAUT

a) Match perdu par défaut lorsqu'il a lieu dans sa totalité :

1ère offense: 300\$

2e offense: 600\$

3e offense: 900\$

b) Match perdu par défaut lorsqu'une équipe est responsable de son arrêt avant son terme :

1ère offense: 500\$

2e offense: 1000\$

3e offense: 1500\$

c) Match perdu par forfait lorsqu'une équipe n'est pas en mesure de le débiter, ne se présente pas ou déclare forfait à l'avance : 2500\$ / match

11.4.3 INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS DE DISCIPLINE

11.4.3.1 Avertissements et expulsions

En plus des sanctions prévues aux règlements de discipline, les amendes suivantes seront appliquées.

Pour les articles qui suivent, deux (2) avertissements dans le même match seront considérés comme une expulsion.

Chaque expulsion: 25\$

20 premiers cartons jaunes: 50\$

Tranche de dix (10) cartons jaunes supplémentaires: 50\$

11.4.3.2 Un joueur ou tout membre du personnel qui ne quitte pas immédiatement le terrain après avoir été expulsé sera convoqué au comité de discipline provincial.

11.4.4 PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

11.4.4.1 Frais d'administration pour demande de changement d'heure et/ou de date: 50\$

11.4.4.2 Frais d'administration pour demande de changement de terrain: 25\$

11.4.4.3 Défaut de porter l'écusson de la LIGUE par un joueur de l'équipe: 25\$/match

11.4.4.4 Frais dépôt d'un protêt: 100 \$

11.5 COUPE DU QUÉBEC

- Coût d'inscription : 250\$ + taxes
- Frais d'arbitrage et frais administratifs : voir catégorie concernée à l'article 19.1
- Équipe responsable du retard du début du match : 100\$
- Amende pour forfait ou défaut: jusqu'à 1 000\$ selon la décision de la direction générale de Soccer Québec
- Club local qui ne respecte pas l'article 5.13 (service de personnel médical) : 150\$

11.6 COUPE DES MAÎTRES

- Coût d'inscription : 150\$ + taxes
- Frais d'arbitrage et frais administratifs : voir catégorie senior à l'article 19.1
- Équipe responsable du retard du début du match : 100\$
- Amende pour forfait : jusqu'à 1 000\$ selon la décision de la direction générale de Soccer Québec
- Club local qui ne respecte pas l'article 5.13 (service de personnel médical) : 150\$

11.7 COUPE DES CHAMPIONS PROVINCIAUX AA

- Coût d'inscription : 175\$ + taxes (si applicables)
- Frais d'arbitrage et frais administratifs : Voir article 19.1
- Amende pour conflit de couleur des équipements (maillot ou bas) : 500\$
- Équipe responsable du retard du début du match : 100\$
- Amende pour forfait : jusqu'à 1 000\$ selon la décision de la direction générale de Soccer Québec
- Équipe qui ne se présente pas à la remise des médailles : 300\$

11.8 TSR/JEUX DU QUÉBEC

- Affiliation des équipes : 1 000\$
- Amende pour possession d'un seul équipement : 500\$
- Retard dans la remise des documents demandés à l'article 5.3 (TSR) et 8.3 (JduQ): 100\$ par semaine par document
- Délégation de moins de 2 arbitres : 500\$ par arbitre manquant aux conditions établies
- Amende pour la non-participation à la réunion pré-compétition : 500\$
- Amende pour forfait : 500\$
- Infraction aux articles 5.1, 5.2 et 5.3 (TSR) et 3.1, 3.2 et 3.3 (JduQ) des règlements du tournoi : 150\$

11.9 MATCHS DE BARRAGE DONNANT ACCÈS À LA LIGUE ÉLITE

- Coût : 50\$ + taxes et les frais d'arbitrage en vigueur dans la Ligue élite
- Équipe responsable du retard du début du match : 100\$
- Amende pour forfait : jusqu'à 1 000\$ selon la décision de la direction générale de Soccer Québec

11.10 DÉLÉGUÉS, MEMBRES DU COMITÉ DE DISCIPLINE DES LIGUES PROVINCIALES ET CHRONIQUEURS

	2022	2023	2024
Délégué compétition	21\$/ h	22\$/ h	22\$/ h
Membre du comité de discipline des ligues provinciales	Forfaitaire lors d'un tournoi		
Chroniqueur PLSQ	106\$ / texte	107\$ / texte	107\$ / texte

12. PROTÊT

Les frais de protêt sont de 100\$.

13. CERTIFICAT DE RÉINTÉGRATION

- Certificat de réintégration selon la tarification de l'ACS, + 50\$ de frais d'administration

SECTION III – TECHNIQUE

14. FRAIS DE STAGES

PROGRAMME DE FORMATION DE BASE - COURS COMMUNAUTAIRES

Toute demande de stage doit être complétée sur le site PTS-TECH selon les indications fournies par Soccer Québec au moins trente (30) jours avant la date du début du stage.

14.1 Frais par participant à l'échelle de la province

S1 : Départ actif :	45\$	<i>modules en ligne 20\$ + atelier pratique 25\$</i>
S2 : Les fondamentaux	60\$	<i>modules en ligne 20\$ + atelier pratique 40\$</i>
S3 : Apprendre à s'entraîner	75\$	<i>modules en ligne 30\$ + atelier pratique 45\$</i>
S7 : Soccer pour la vie	75\$	<i>modules en ligne 30\$ + atelier pratique 45\$</i>

L'ARS sera facturée 30% du nombre de participants total à la formation + 15\$ par stage pour un fonds de formation.

Pour les formations communautaires offertes dans le cadre du programme Sport-Études, toute demande de stage doit être complétée sur le site PTS-TECH selon les indications fournies par Soccer Québec au moins quinze (15) jours avant la date du début du stage. Soccer Québec ne facturera pas l'ARS pour l'atelier pratique. Par contre, l'ARS a la responsabilité d'acheter les clés d'accès pour les modules théoriques en ligne directement de www.canadasoccer.com/academie

PROGRAMME DE FORMATION AVANCÉE - LICENCES

Inscriptions individuelles selon les procédures prévues pour chacun de ces stages

Licence C - formation	
En présentiel	420\$ par participant + taxes
En ligne	470\$ + taxes
Licence C - évaluation	
Au sport-études	169\$ + taxes
Vidéo	149\$ + taxes
Licence B partie 1 (provinciale) – évaluation pratique	
• Vidéo	189\$ + taxes
• À domicile	249\$ + taxes
• Au sport-études	249\$ + taxes
Licence C et B – demande d'appel suite à une évaluation	50\$

PROGRAMME DE FORMATION AVANCÉE – LICENCES OFFERTES DIRECTEMENT PAR SOCCER CANADA

Licence B2 (nationale)	Frais de formation déterminés par Soccer Canada
Licence A (nationale)	
Licence Enfants	
Licence Juvénile	
Frais d'évaluation si la demande vient de Canada Soccer	249\$ + taxes

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU QUÉBEC

Éducateur de soccer provincial (anciennement DEP)	350\$ + taxes
Directeur technique de club	680\$ + taxes
Renouvellement DTC	120\$ + taxes
Futsal – milieu scolaire	
En présentiel	104,37\$ + taxes
En ligne	139,16\$ + taxes
Futsal – milieu scolaire – évaluation pratique (vidéo)	75\$ + taxes
Entraîneur de gardien de but - niveau 1	240\$ + taxes
Entraîneur de gardien de but – niveau 2	420\$ + taxes
Stage des entraîneurs (annuel)	110\$ + taxes
• Travail compensatoire	190\$ + taxes (Inclus la correction du travail)
Stage des entraîneurs Futsal	Gratuit pour le premier entraîneur
• Pour chaque entraîneur additionnel	60\$ + taxes
• Travail compensatoire	95\$ + taxes (Inclus la correction du travail)

15. FRAIS POUR SERVICES TECHNIQUES SUR DEMANDE

- 200\$ / ½ jour (3 h incluant la préparation – ex : bloc de 2h + 1h de préparation)
- 400\$ / jour (6 h incluant la préparation – ex : 2 blocs de 2h + 2h de préparation)
Plus frais de déplacement et de séjour

16. PÉNALITÉS DE RETARD ET D'ABSENCE NON MOTIVÉE

16.1 FRAIS DE RETARD POUR TOUT DOCUMENT REMIS EN RETARD :

Une amende automatique de 100\$ et, par la suite, 20\$ par semaine de retard.

16.2 LA REMISE EN RETARD DES DOCUMENTS REQUIS PAR L'ARS TEL QUE SPÉCIFIÉ AU PROTOCOLE TECHNIQUE

Après un rappel à l'ARS:

- Amende automatique de 200\$
- Après 1 mois de retard : 500\$
- Après 2 mois de retard 1 000\$
- Après 3 mois de retard 1 500\$
- Après 4 mois de retard et ce, pour chacun des mois subséquents : 2 000\$

16.3 ABSENCE NON MOTIVÉE DU DIRECTEUR TECHNIQUE RÉGIONAL

L'absence non motivée et non légitime du directeur technique régional (DTR) aux activités obligatoires telles que spécifiées à l'article 1.1.1 du protocole technique.

- 1^{ère} et 2^e infractions : un avertissement sera donné par écrit au Directeur technique régional (DTR) avec copie conforme à l'ARS
- 3^e infraction : 500\$ d'amende

- 4^e infraction : 1,000\$ d’amende
- 5^e infraction : 1 500\$ d’amende
- 6^e infraction et subséquente : 2 000\$

17. FRAIS RELIÉS À UNE DEMANDE D’ÉQUIVALENCE DE QUALIFICATION D’ENTRAÎNEUR

- S2: 62\$
- S3: 67\$
- S7: 77\$
- Entraîneur de gardien de but, niveau 1: 113\$
- Entraîneur de gardien de but, niveau 2: 155\$
- Éducateur Futsal niveau 1 : 113\$

18. HONORAIRES DES FORMATEURS ET ÉVALUATEURS

PROGRAMME DE FORMATION DE BASE – COURS COMMUNAUTAIRES

30\$/heure

S1 – Départ actif	90\$	3 heures (1h gestion/préparation + 2h terrain)
S2 – Fondamentaux	120\$	4 heures (1h gestion/préparation + 3h terrain)
S3 – Apprendre à s’entraîner	150\$	5 heures (1h gestion/préparation + 4h terrain)
S7 – Soccer pour la vie	150\$	5 heures (1h gestion/préparation + 4h terrain)

L’ARS est responsable de rémunérer les formateurs

PROGRAMME DE FORMATION AVANCÉE - LICENCES

Licence C - formation	38\$ / heure
Licence C - évaluation	114\$ par candidat
Licence C – évaluation par vidéo	95\$ par candidat
Licence C - mentorat	70\$/ candidat (avec preuve que le candidat a suivi le mentorat)
Licence B partie 1 (provinciale) - formation	49\$ / heure
Licence B partie 1 (provinciale) - évaluation portfolio	30\$ / portfolio
Licence B partie 1 (provinciale) - évaluation	
• Vidéo	135\$ / évaluation
• À domicile	175\$ / évaluation + déplacement (maximum de 80km à 0,53\$/km)
• Au sport-études	175\$ / évaluation + déplacement (maximum de 80km à 0,53\$/km)

PROGRAMME DE FORMATION AVANCÉE – LICENCES OFFERTES DIRECTEMENT PAR SOCCER CANADA

Licence B partie 2 (nationale)	Honoraires de la personne-ressource déterminés par Soccer Canada
Licence A (nationale)	
Licence Enfants	
Licence Juvénile	

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU QUÉBEC

Éducateur de Soccer Provincial (anciennement DEP)	38\$ / heure
Éducateur de Soccer Provincial - mentorat (évaluation formative)	100\$ / candidat
Directeur Technique de Club	44\$ / heure
Entraîneur de gardien de but - niveau 1 et 2	38\$ /heure
Éducateur Futsal niveau 1	38\$ / heure
Futsal milieu scolaire	38\$/ heure
Académie des éducatrices	200\$ / candidate ou participante

Programme de reconnaissance des clubs

Demande de reconnaissance :

Soccer de qualité : 100\$
Régionale : 1 400\$
Provinciale : 2 900\$
Nationale : 3 550\$

SECTION IV - ARBITRAGE

19. HONORAIRES DES DIRECTEURS DE COURS

ARBITRES

Des frais de déplacement seront remboursés aux directeurs de cours au tarif prescrit après les 50 premiers kilomètres (aller-retour) et 50% de tous les frais seront assumés par la région (ARS), incluant les per diem et l'hébergement.

19.1 MATCHS ARBITRÉS

Paiement des arbitres/facturation

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des Arbitres pour les compétitions assignées par Soccer Québec (Incluant LSEQ, matchs hors concours LSEQ, Coupe du Québec, Coupe des champions provinciaux AA ...).

Paiements et facturations

	Par match									Par match / par équipe
	Arbitre			Arbitre-assistant			4e officiel (si utilisé)			Frais administratifs incluant frais de déplacement et assignation
Ligue et catégorie	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2022
PLSQ, PLSJQ et LDP										
PLSQ	124,00 \$	125,00 \$	126,00 \$	77,00 \$	78,00 \$	79,00 \$	61,00 \$	64,00 \$	67,00 \$	74,00 \$
PLSQ-Réserve	74,00 \$	75,00 \$	76,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	52,00 \$	Idem arbitre assistant			37,00 \$
PLSJQ/LDP U13	46,50 \$	47,50 \$	48,50 \$	31,50 \$	32,50 \$	33,50 \$				27,00 \$
PLSJQ/LDP U14	47,25 \$	48,25 \$	49,25 \$	32,25 \$	33,25 \$	34,25 \$				27,00 \$
PLSJQ/LDP U15		53,20 \$	54,20 \$		37,20 \$	38,20 \$				27,00 \$
PLSJQ/LDP U16			55,80 \$			41,40 \$				27,00 \$
PLSJQ/LDP U17										
LSEQ										
LSEQ Senior	74,00 \$	75,00 \$	76,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	52,00 \$	Idem arbitre assistant			37,00 \$
LSEQ U21	74,00 \$	75,00 \$	76,00 \$	50,00 \$	51,00 \$	52,00 \$				37,00 \$
LSEQ U17-U18-U19	66,00 \$	67,00 \$	68,00 \$	46,00 \$	47,00 \$	48,00 \$				37,00 \$
LSEQ U16	56,00 \$	57,00 \$		43,00 \$	44,00 \$					37,00 \$
LSEQ U15	50,00 \$			38,00 \$						37,00 \$
RSEQ										
Universitaire ext.	81,36 \$ + IPC	Tarif 2021 + IPC	Tarif 2022 + IPC	57,97 \$ + IPC	Tarif 2021 + IPC	Tarif 2022 + IPC	Idem arbitre assistant			Tarifs établis selon le protocole RSEQ
Universitaire int.	81,36 \$ + IPC	Tarif 2021 + IPC	Tarif 2022 + IPC	57,97 \$ + IPC	Tarif 2021 + IPC	Tarif 2022 + IPC				
Collégial D1, D2, D3	74,61 \$ + IPC	Tarif 2021 + IPC	Tarif 2022 + IPC	53,90 \$ + IPC	Tarif 2021 + IPC	Tarif 2022 + IPC				
Collégial int.	31,53 \$ + IPC	Tarif 2021 + IPC	Tarif 2022 + IPC							

Futsal								
Futsal régional	À être déterminé par la région sans excéder le tarif PLFQ							
PLFQ	41,00 \$	42,00 \$	43,00 \$		20,00 \$	21,00 \$	22,00 \$	29,00 \$
Futsal provincial chronométré	55,00 \$	56,00 \$	57,00 \$		27,00 \$	28,00 \$	29,00 \$	29,00 \$
RSEQ Futsal Benjamin (2 arbitres)	23,39 \$ + IPC	Tarif 2021 + IPC	Tarif 2022 + IPC					29,00 \$
RSEQ Futsal Cadet (2 arbitres)	26,44 \$ + IPC	Tarif 2021 + IPC	Tarif 2022 + IPC					29,00 \$
RSEQ Futsal Juvénile (2 arbitres)	29,49 \$ + IPC	Tarif 2021 + IPC	Tarif 2022 + IPC					29,00 \$
Événements								
Jeux du Québec / TSR	Paiement forfaitaire par jour de compétition				2021	2022	2023	
					66,00 \$	67,00 \$	68,00 \$	
Coupe des champions	Paiement forfaitaire par jour de compétition				71,00 \$	72,00 \$	73,00 \$	150,00 \$
Provinciaux AA								

19.1.1 DÉPLACEMENTS / ARBITRES

a) Conducteur

Des frais de déplacement seront accordés au conducteur à hauteur de 0,53\$ / kilomètre parcouru (aller- retour) entre son domicile et le lieu de l'évènement selon le trajet le plus court. Les 50 premiers kilomètres ne sont pas pris en compte pour déterminer la distance admissible à un paiement de frais de déplacement.

b) Passager

Des frais de déplacement seront accordés au passager à hauteur de 10\$ par tranche de 100 kilomètres parcourus (aller- retour) entre son domicile et le lieu de l'évènement selon le trajet le plus court. Les 50 premiers kilomètres ne sont pas pris en compte pour déterminer la distance admissible à un paiement de frais de déplacement.

Lors d'un déplacement d'arbitres/évaluateurs/instructeurs, chaque véhicule provenant de la même région ou d'une région limitrophe devra compter au moins 3 officiels assignés à l'activité, sauf sur autorisation de Soccer Québec.

19.2 TARIFICATION FRAIS DE DÉPLACEMENT

RÉSERVÉ

19.3 STAGES ARBITRES

Toute demande de stage doit être complétée sur le site PTS-TECH selon les indications fournies par Soccer Québec au moins trente (30) jours avant la date du début du stage.

a) Paiement des instructeurs

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des Instructeurs d'arbitres pour les stages et programmes de Soccer Québec.

Veillez prendre note que la facturation sera faite en tenant compte du nombre d'inscriptions prévu et non sur le nombre de résultats fournis. Par contre, si le matériel fourni est retourné dans les 30 jours (ou selon une entente pour les régions éloignées), la facturation sera ajustée selon le nombre de résultats fournis. Les taxes applicables doivent être ajoutées aux prix indiqués.

Type de stage	Nombre d'étudiants	Instructeur 1	Instructeur 2	Instructeur assistant
Stage arbitre district (16h)	0 à 15	400\$	N/A	N/A
	16 à 30	375\$	325\$	250\$
Stage arbitre district Séance terrain (4h)	0 à 30	87,50\$	87,50\$	87,50\$
Stage arbitre régional (16h)	0 à 15	400\$	N/A	N/A
	16 à 40	425\$	375\$	N/A
Stage arbitre Futsal (8h)	0 à 15	200\$	N/A	N/A
	16 à 25	188\$	163\$	N/A
Stage évaluateur district (16h)	0 à 15	500\$	N/A	N/A
	16 à 25	450\$	400\$	N/A
Stage instructeur district (16h)	0 à 15	450\$	400\$	N/A
Stage instructeur Futsal (8h)	0 à 15	215\$	190\$	N/A

Note: Soccer Québec n'assume pas les salaires, les per diem et les frais de déplacement des instructeurs assignés à un stage arbitre district d'un sport-études.

Type de stage	Nombre d'étudiants	Nombre d'instructeurs	Paiement par instructeur
Stage féminin (7h)	0 à 20	2	200\$
	20 à 40	3	200\$
Stage Programme Excellence Provincial (7h)	Illimité	2	200\$
Camp des recrues de la liste provinciale (4h)	Illimité	1	150\$
Clinique mise à jour évaluateurs et instructeurs (4h)	Illimité	2	150\$

b) Facturation

Pour les stages suivants, Soccer Québec facture l'ARS concernée :

Type de stage	Nombre de participants	Tarif
Stage arbitre district	0 à 15	750\$
	16	850\$
	17	900\$
	18	950\$
	19	1000\$
	20	1025\$
	21	1050\$
	22	1075\$
	23	1100\$
	24	1125\$
	25	1150\$
	26	1175\$
	27	1200\$
	28	1225\$
	29	1250\$
30	1275\$	
Stage arbitre district pour sport-études	15\$ par participant	
Stage arbitre district en ligne (et séance terrain)	40\$ par participant	

Type de stage	Frais d'inscription (donnent accès à l'examen)	Frais de participation (donnent accès au stage)
Stage arbitre régional	50\$	50\$
Stage arbitre Futsal	N/A	70\$
Stage évaluateur district	50\$	50\$
Stage évaluateur régional	50\$	50\$
Stage instructeur district	N/A	200\$
Stage instructeur Futsal	N/A	100\$
Stage directeur à l'arbitrage	N/A	360\$

19.4 MATÉRIEL ARBITRES

- Bas: 7\$ + taxes
- Livre des lois du jeu: 10\$ + taxes
- Écussons: 5\$ + taxes
- Cartons (1 jaune + 1 rouge): 3\$ + taxes
- Ensemble livre + écussons + cartons: 15\$ + taxes

Selon les normes de l'équipementier, chaque arbitre inscrit sur la liste provinciale se verra donner un kit complet d'arbitre comprenant:

- 2 chandails manches courtes
- 2 chandails manches longues
- 2 shorts
- 2 bas

* Les arbitres qui souhaitent acheter des équipements supplémentaires pourront le faire aux conditions établies par Soccer Québec et l'équipementier.

19.5 ANNULATION DE STAGE

- Annulation 7 jours ou moins avant le stage: 200\$

19.6 MONTANT COMPENSATOIRE AU DIRECTEUR DE COURS

- Annulation le jour même du stage : 200\$
- Annulation 7 jours ou moins avant le stage: 100\$

19.7 FRAIS POUR SERVICES TECHNIQUES DE L'ARBITRAGE SUR DEMANDE

- 100\$ / ½ jour (bloc de 3 heures)
- 200\$ / jour (2 blocs de 3 heures)
Plus frais de déplacement et de séjour

20. FRAIS D'ARBITRAGE POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS SOUS LA JURIDICTION DE SOCCER QUÉBEC, Y COMPRIS LE RSEQ

20.1 FRAIS D'ASSIGNATION

- Par match assigné reçu plus de 30 jours à l'avance : 10 \$ par équipe /par match + taxes
- Par match assigné reçu entre 20 et 30 jours : 15\$ additionnels + taxes
- Par match assigné reçu entre 10 et 19 jours : 20 \$ additionnels + taxes
- Par match assigné reçu dans un délai de moins de 10 jours : 30 \$ additionnels + taxes
- Par changement de match moins de 45 jours de la date: 100\$ + taxes

Pour les ligues LSEQ et PLSQ, tous les matchs, même hors-concours, doivent être assignés par l'assignateur provincial.

20.1.1 AMENDES

a) Refus de match

Délai	Nombre de refus par an	Amende
Plus de 7 jours avant le match	1 à 5	0\$
Plus de 7 jours avant le match	6 et +	20\$ par refus
Moins de 7 jours avant le match	1 et +	30\$ par refus
Match assigné moins de 7 jours avant le match	1 à 5	0\$
Match assigné moins de 7 jours avant le match	6 et +	20\$ par refus

Seules les blessures justifiées par un certificat médical seront acceptées comme refus non pénalisé. Aucune autre raison ne pourra être acceptée.

Si l'arbitre refuse le match, mais trouve un arbitre du même groupe d'assignation que lui pour le faire, il ne sera pas pénalisé pour le refus à condition que l'assignateur de Soccer Québec ait donné son accord et que l'arbitre remplaçant ait confirmé le match.

En cas d'un nombre de refus exagéré, l'arbitre pourra être convoqué devant un comité désigné par le comité arbitrage pour statuer sur le retrait de l'arbitre de la liste provinciale.

b) Retards aux matchs

Délai	Nombre de retard par an	Amende
Arrivée au terrain moins de 30 min avant le début du match	1	20\$
Arrivée au terrain moins de 30 min avant le début du match	2 et +	30\$

En cas d'un nombre de retards exagéré, l'arbitre pourra être convoqué devant un comité désigné par le comité arbitrage pour statuer sur d'autres sanctions.

c) Absences aux matchs

Absences	Sanction
1 ^{ère} absence	Amende correspondant au tarif du match
2 ^e absence	Amende correspondant au tarif du match + audition devant un comité

Si un arbitre ne se présente pas à un match, mais trouve un autre arbitre du même groupe d'assignation que lui pour faire le match, il ne sera pas pénalisé pour l'absence sous réserve de l'approbation ultérieure de l'assignateur de Soccer Québec.

Le Comité désigné pour entendre l'arbitre ayant 2 absences à un match se prononcera sur le retrait de la liste provinciale de l'arbitre.

d) Absence non justifiée à un test physique

- 20\$

20.1.2 RETOUR D'ASSIGNATION POUR OFFICIER DANS UNE AUTRE COMPÉTITION SANCTIONNÉE PAR SOCCER QUÉBEC:

- 15\$ par match, lettre de réprimande et possibilité de retrait de la liste provinciale.

20.2 RAPPORT INCOMPLET ARBITRE, ÉVALUATEUR OU INSTRUCTEUR

- La première fois: 10\$ d'amende, délai de 72h et lettre d'avertissement

Si non conforme après délai, suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à conformité

- La deuxième fois: 25\$ d'amende et suspension temporaire
- La troisième fois: 50\$ d'amende et suspension de toute activité reliée à l'arbitrage jusqu'à l'audition devant un comité

20.3 HOMOLOGATION DES MATCHS

Manquement	Nombre de manquements par an	Amende
Match non homologué ou avec des erreurs dans les 48h après le match	Entre 3 et 5	20\$
	5 et +	40\$
Match non homologué ou avec des erreurs dans les 96h après le match	1 et +	30\$
	2 et +	60\$
Match non homologué ou avec des erreurs dans les 144h après le match	1 et +	40\$
Pour toutes les coupes : feuilles de match non envoyées dans les 48h après le match	2 et +	20\$
Pour toutes les coupes : feuilles de match non envoyées dans les 96h après le match	1 et +	30\$
Pour toutes les coupes : feuilles de match non envoyées dans les 144h après le match	1 et +	40\$
PLSQ : match non homologué ou avec des erreurs à la fin du délai prescrit	2 et +	20\$
PLSQ : match non homologué ou avec des erreurs dans les 24h suivant le premier avis	1 et +	30\$
PLSQ : match non homologué ou avec des erreurs dans les 24h suivant le deuxième avis	1 et +	40\$

21. ÉVALUATION D'ARBITRES

Des frais de déplacements seront versés aux évaluateurs après les 50 premiers kilomètres au tarif prescrit.

Absence d'un évaluateur:

- Première fois: 50\$
- Deuxième fois: 75\$
- Troisième fois: 100\$

Paiement des évaluateurs

Le tableau présente la rémunération des évaluateurs d'arbitres pour les compétitions assignées par Soccer Québec.

Catégories	Honoraire de l'évaluateur
PLSQ	85\$ par match utilisation des vidéos à venir
PLFQ	30\$ par match
PLSJQ	70\$
LDP	70\$
LSEQ	70\$ par match
Coupes (AAA, des Maîtres, Barrage)	70\$ par match
Universitaire	70\$ par match
Collégial	70\$ par match
Jeux du Québec / TSR	Paiement forfaitaire : 130\$ par jour de compétition
	Paiement forfaitaire : 65\$ par ½ journée de compétition
Tournois	Paiement forfaitaire : 130\$ par jour de compétition
	Paiement forfaitaire : 65\$ par ½ journée de compétition

Facturation

Coût de l'évaluation pour l'arbitre qui demande une évaluation : 70\$ par match



SOCCER QUÉBEC

955, avenue Bois-de-Boulogne, bureau 210
Laval (Québec) H7N 4G1

T. 450 975 3355 | F. 450 975 1001
courriel@soccerquebec.org

www.soccerquebec.org